



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 01/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2026.

Présents : Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCCART Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. FRAPPIN Christophe, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien, Mme GRANGÉ Tracy

Excusé : M. GEINDREAU Vincent

Secrétaire de séance : Mme MAULARD Marie-Odile

D2026_22 – Désignation des délégués à l'EPAGE du Bassin du Loing

Depuis le 01 janvier 2019, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

Considérant les 14 Comités de Bassin créés afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, qui constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, appelés à siéger au sein de chaque Comité de Bassin de l'EPAGE du Bassin du Loing. **Le délégué n'est pas obligatoirement membre du Conseil Municipal. Il peut être un habitant qualifié ayant des connaissances sur la gestion des cours d'eau.**

Considérant que la commune se situe sur le périmètre du Comité de Bassin du Fusin et du Comité de Bassin de la Bezonde,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **nomme pour siéger au Comité de Bassin du Fusin** :
 - 1 délégué titulaire : Mr PICARD Sébastien
 - 1 délégué suppléant : Mr THOMAS Julien
- **nomme pour siéger au Comité de Bassin de la Bezonde** :
 - délégué titulaire : Mr THOMAS Julien
 - délégué suppléant : Mr PICARD Sébastien

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,



Le secrétaire de séance,

Mme MAULARD Marie-Odile